

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 24 septembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Gérard BELLEMERE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Thierry GALIN, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Claude LEGOUY

DEL 2024-09-07
RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu les dispositions des articles L1413-1 et L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant qu'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) doit être présenté au Conseil municipal, concernant le service de l'assainissement,

Considérant que ce rapport a été examiné au préalable par la Commission consultative des services publics locaux, qui s'est réunie le 12 septembre 2024,

Ce RPQS est un des documents règlementaires qui comprennent, outre les caractéristiques du contrat et des équipements et réseaux, une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Il doit permettre l'information du public sur la gestion des services grâce aux indicateurs de performances, et alimenter un observatoire national de l'eau et de l'assainissement par la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Approuver la mise à jour des indicateurs de suivi de performance et la mise en ligne de ces rapports et de la délibération sur le site de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement : www.service.eaufrance.fr,
- Préciser que la présente délibération et les rapports seront mis à disposition du public, et transmis au Préfet de l'Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 24 septembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 26 SEP. 2024

Claude LEGOUY
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.